

Mathius Shadow-Sky

31000 Toulouse

Référence demandée : PC/MC/12 081 836-bls

Toulouse, le 7 novembre 2012

Monsieur le maire,

Votre lettre du 4 octobre 2012 (en réponse à ma lettre du 3 août) montre que vous ne lisez pas mes lettres, mais qu'on vous les résume oralement, vous expédiez une réponse orale rédigée par vos « collaborateurs » : car vos réponses « tombent à côté de mon propos ». Dans ma lettre du 3 août, je développe des questions de fond quant à l'art dans nos sociétés qui dans votre réponse sont expédiées par des formules contradictoires, voire irresponsables, comme : « la ville influence la programmation artistique, mais n'influence pas les programmeurs » (sic). Aussi l'impression manuscrite en bleu de votre signature avec l'ajout de « cordialement » de la même facture que la signature honore, mais ne trompe pas, bien que l'effort soit fait dans ce sens. Vous « prenez connaissance » vous ne lisez pas. Mais qu'importe : je vous donne la possibilité par mes lettres de me lire ou pas. Et j'entends d'ici vos interjections : « il n'a qu'à se trouver un parking ailleurs, qu'est-ce qu'il nous emmerde ! », etc., rerédigé avec des mots acceptables par vos « collaborateurs » à votre service. Mais vous répondez, ce qui est un plus, même si rien n'est échangé ; Bernard Marqué lui ne répond jamais.

Vous avez décidé (ou plutôt le parti vous a fait décider, car l'idée n'est pas de vous, mais s'impose par la hiérarchie du parti) d'un centre-ville sans voiture avec le slogan « l'ère du tout voiture est révolue » avec l'argument de « la préservation de l'environnement ». Dans ce cas, pourquoi ne pas s'attaquer à l'industrie automobile et l'industrie du pétrole qui est « la vraie cause du mal » de la « destruction de l'environnement » au lieu de persécuter les résidents ? Mais la découverte de gisements de pétrole en Guyane française va faire de notre pays le second ou le premier producteur de pétrole européen avec une estimation de production de 120 000 barils/jour (12 millions €/jour). C'est pour cela que François Hollande se permet de dire que la crise est derrière nous (sans compter les investissements du Qatar). Comment allez-vous interdire la consommation de pétrole français qui va enrichir notre pays comme la Norvège ? La voiture ne disparaîtra pas tant que le pétrole enrichira les consortiums dominants dont l'Etat est majoritaire. Le choix est simple : soit Toulouse construit des espaces de rangement à voitures sous-terrains hors de la vue et pour tous (car une ville sans transport individuel est un choix moral d'un idéal issu des utopies socialistes), soit vous évacuez les résidents non solvables du centre-ville. Et vu l'insuffisance de parking non payant, vous avez opté pour la seconde solution : la ségrégation, la discrimination et l'exclusion : l'action classique facile et méprisable de la jouissance du pouvoir par la dictature irréflective. Dans ce sens, vous vous conformez à la jouissance classique de la sensation du pouvoir qui se consomme dans sa tyrannie classique, sans voir d'autres choix possibles. C'est le piège de la mégalomanie du pouvoir, convaincu du bien public des « travaux animatoires » dictés par votre volonté : ce qui est en soi une contradiction : comment une non-volonté peut-elle agir du pouvoir ? Une volonté qui se convainc du bien pour le public (pour les autres) qui n'est qu'un désir pour soi ; avec un faux-semblant de consultation.

Pour en revenir à la **conciliation entre la politique et les arts**, entre les politiciens et les artistes, voici toujours en réponse à votre (?) lettre du 4 octobre plusieurs propositions qui puissent éclairer les arguments exposés dans ma lettre du 3 août :

Que peut-on comprendre de la « politique culturelle » ?

Ce que l'on peut comprendre aujourd'hui, c'est que **la culture** (la politique culturelle) ne s'adresse pas et **ne s'est jamais adressée aux artistes, mais au public** (à la foule anonyme votante à gouverner). Le but de la politique culturelle c'est le public-électeur (la foule anonyme votante) pas les artistes. Dans le cas contraire, le travail des artistes serait financé sans discrimination, ce qui n'est pas le cas. L'intérêt politique dans l'exploitation des artistes se constate dans l'édification d'un ministère qui contrôle la diffusion des oeuvres. Le contrôle s'opère par le choix qui convient à l'Etat et un art considéré comme « subversif » est rejeté, mais tout art est subversif puisqu'il est libre et indépendant. Cette confusion volontaire de « la culture façonnée pour les artistes » a piégé les arts diffusés (pas les arts censurés) dans une activité animatoire de propagande qui ne concerne pas l'art. En d'autres termes, un art officiel validé par l'Etat et les collectivités locales. Avec la « politique culturelle », les artistes subventionnés sont employés en

tant que soldats de la culture, et non commandités en tant qu'artistes libres. De ce fait, la politique culturelle détourne l'art de son sens et de sa pratique originelle.

Dans un texte publié en juin 2007 : « La France censure ses artistes », lisible à <http://centrebombe.org/france-censure.html>, je pointais la contradiction fondamentale entre art et culture : « Culture, n'est pas le mot approprié pour désigner la production des arts. La culture signifie, le comportement créatif acquis d'un peuple. L'art au contraire serait post-, ou pré-culturel, même, anti-culturel, puisqu'il tente de faire évoluer les comportements créatifs acquis. » Et dans « Le Journal Vigilant d'Exemples Médiocratiques » <http://centrebombe.org/livre/app.09.html> à juin 2011, au paragraphe 4 : « L'art n'a jamais rien eu à voir avec la culture. L'art ne se cultive pas pour amasser. La culture est installée dans l'acquis (la possession) et l'art s'active dans l'exploration. Art et culture sont 2 activités distinctes, voire opposées. » On comprend mieux, que « la politique culturelle » ne peut pas s'adresser aux artistes pour développer leur démarche créative personnelle, mais pour les engager dans une politique offensive de diversion, et, à la fois de glorification des gouvernants. Dans la politique culturelle, « l'artiste n'est pas considéré pour son travail, mais pour son acte d'obéissance. S'il veut exprimer sa liberté de création, il doit la "payer" lui-même » (extrait de l'introduction des lettres adressées aux politiques de la culture et publié ici : <http://centrebombe.org/mensonge.html> titré : Le désastre de la politique culturelle, 2008). Je pense que cette clarification est fondamentale pour comprendre l'état médiocratique des arts aujourd'hui.

Une « politique culturelle » réside dans l'agitation animatoire événementielle, dans un but publicitaire (retombées gratifiantes) ou dans la commande d'oeuvres aux artistes ? Dans le premier cas, la politique culturelle manifeste un profond mépris envers ses destinataires (son public électeur) : de « divertir la masse des imbéciles » (sic), dans le second cas, elle se soucie de la vivacité artistique de sa ville. Pour qu'une ville puisse s'enorgueillir de l'épanouissement des arts dans ses murs et dans la durée, ce n'est pas avec des animations destinées à la masse publique anonyme qui va pérenniser la réputation de Toulouse (ni aucune autre ville) comme une ville d'art : car les personnes concernées ne sont pas dupes : soit le politique finance le spectacle d'une foule qui le glorifie en se servant de culture (qui n'est pas l'art) soit le politique finance des oeuvres d'art en commandes désintéressées (publiques) aux artistes. N'oublions pas : la commande publique permet l'accès public aux oeuvres. Une ville des arts est une ville qui montre sans censure ni tapage les oeuvres de ses artistes et des autres en respectant leur travail. Très loin de l'animation démagogique, du mépris et des festivités publicitaires : l'événementiel. Une réjouissance ne s'impose pas, elle se crée d'elle même : l'ère des festivals devient obsolète. Une ville d'arts est une ville dont ses habitants dépassent un certain niveau d'intelligence et de culture (au sens d'être cultivé) que l'animation n'offre pas puisqu'elle divertit (fait diversion) et entretient l'ignorance. Il n'y a rien d'élitiste à se cultiver (s'informer et réfléchir), au contraire cela montre un respect de soi pour communiquer avec les autres. L'inculture (le fait de ne rien connaître) appauvrit la communication et le dialogue, et empêche de trouver des solutions à ses problèmes et nécessite de « s'en remettre aux autorités ». **L'ignorance justifie la souveraineté de l'Etat** (l'Administration et le gouvernement avec sa police) ou tout autre type de dominations sur les populations que le pouvoir public cultive avec « l'éducation nationale » et « l'animation culturelle ». Dans le cas contraire, la politique consisterait à une gestion des besoins vitaux des populations et non à des dépenses insensées à la manipulation des évidences, des influences et des ségrégations discriminatoires pour jouir du pouvoir aux dépens du malheur des autres.

Comment subsiste un artiste de son travail ?

En France, le monopole du financement du travail des artistes est acquis et détenu par l'Etat sous forme indirecte de subventions aux associations. L'Etat détient aussi le pouvoir de la diffusion de leurs oeuvres : les grandes salles de concert, de théâtre, les grands musées sont détenus en majorité par l'Etat et les instances gouvernementales : mairies, conseils généraux et régionaux. Et l'Etat tient tout ce qui concerne plus particulièrement les formes spectaculaires de l'art : la musique (opéra et musique symphonique), le théâtre avec la danse, le spectacle de rue, etc., par son financement. La peinture et la littérature peuvent se passer du financement de l'Etat, car les moyens nécessaires à leur réalisation sont modestes, ce qui n'est pas le cas pour la musique et le théâtre où le coût de fabrication est supérieur au coût de vente. Le cinéma a sa propre industrie bien que l'intermittence a été créée d'abord pour le comédien. Quant au « droit d'auteur », il fait vivre moins de 1% des auteurs inscrits dans des sociétés d'auteurs et la majorité des « droits » sont détenus par des lobbys qui ont le pouvoir d'influencer les lois à leur avantage et criminaliser des boucs émissaires anonymes de la population. Dans tous les cas « l'industrie culturelle », commerciale et politique ne favorise pas la subsistance des artistes, mais enrichit les investisseurs qui s'approprient les oeuvres des artistes avec leurs « droits ». Les exemples sont permanents.

C'est **l'institution légale du pillage** pour que la souveraineté des oeuvres d'artistes n'appartienne pas aux artistes, et dans ce sens c'est une réussite commerciale et politique, mais dans l'autre sens c'est une faillite culturelle : les oeuvres sous contrôle sont médiocres. Un artiste qui subsiste de son travail est un artiste vendu à ce système médiocratique. **La prise en otage des arts ne favorise pas l'épanouissement des arts.** Comment subsiste un artiste de son travail ? Il ne craint pas la mort et trouve des solutions de secours.

Comment provoquer la vivacité artistique dans sa ville au lieu d'une « politique culturelle » médiocratisante ?

Favoriser d'abord des lieux de travail pour les artistes (des ateliers-logement) ensuite par la commande désintéressée d'oeuvres d'art publique et privée (en proposant une défiscalisation accessible à tous) [1]. Plus il y aura d'ateliers à des prix abordables, plus la vie artistique fleurira dans la ville. Rejeter les artistes, supprimer leurs lieux de travail qui depuis une quarantaine d'années se réfugient dans des usines ou immeubles vides (travailler dans des lieux désaffectés inconfortables) et criminalisés en squat (mot anglo-américain né en 1969 après les soulèvements de 1968 : date de début de la « chasse aux artistes ») ne permet pas l'épanouissement des arts. Dans la ville de Toulouse, il n'existe pas un seul atelier-logement individuel d'artiste, ni une volonté architecturale de construire les ateliers-logements d'artistes manquants : pour les musiciens, les danseurs, les plasticiens, les comédiens, etc. La « politique antibruit » (sic) des années 70 chasse les musiciens de toute part et le manque d'entraînement favorise la médiocrité. Seuls quelques lieux communs bien ciblés et insuffisants comme l'Usine à Tournefeuille ou la Grainerie à Balma, mais qui ne servent que le spectacle de rue (?). Mix'Art Myrys est mis en quarantaine avec une volonté politique de le faire disparaître au lieu de lui allouer des locaux respectables pour que les artistes puissent travailler avec un minimum de confort. Depuis 40 ans cela aurait dû tomber sous le sens, mais la chasse aux artistes demeure et montre que **notre société refuse la liberté que les arts incarnent pour pouvoir exister et s'épanouir.**

Comment identifier la qualité d'un travail artistique ?

Qui a la compétence de reconnaître le talent et la valeur d'une oeuvre d'art ? En pleine période médiocratique, les compétences sont en effet absentes et **l'incompétence est cultivée au nom de la hiérarchie.** Alors à qui peut-on se fier ? Les directeurs de « lieux culturels » obéissent au remplissage public de leurs salles pour garder leurs subventions ainsi qu'au réseau imposé d'artistes subventionnés. Le critère de l'octroi d'un financement public dépend de l'affluence publique liée au « poids public » de l'artiste qui est lié au commerce de ses oeuvres qui est lié à l'investissement publicitaire qui est lié au trafic d'influence (qui transforme l'artiste en homme d'affaires). Mais cette règle demeure, imposée par le ministère de la Culture relayée par les « collectivités locales » et issu de « l'industrie culturelle » privée. Le cinéma semble moins touché par cette ségrégation financière politique du poids public que subissent les autres arts. La raison est que la production cinématographique n'est pas dépendante du seul pouvoir politique des gouvernants, contrairement au théâtre et à la musique. Le cinéma s'exprime dans les salles obscures et chez soi, il n'est pas générateur de foules et donc de gloire politique dont la musique, le théâtre et les grandes expositions sont le spectacle publicitaire. Le talent d'un artiste ou d'une oeuvre ne s'identifie pas, il se découvre. Et le talent ne peut pas être un critère de sélection d'accessions à la commande ou à un atelier-logement.

Comment découvrir la qualité d'un travail artistique ?

La première qualité est l'ouverture d'esprit. La seconde est la sympathie. La troisième l'honnêteté.

Cordialement

Mathius Shadow-Sky

Notes

[1] Le statut de l'artiste est une profession qui lui permet de facturer en son nom sans TVA. L'association de loi 1901 est inutile pour rémunérer son travail et est plus un obstacle à payer dignement son travail. Une aberration qui démunie l'artiste de son dû pour le diluer dans le salariat précaire des demi-SMIC proposés uniquement dans le but politique de faire baisser le chiffre du chômage.